

Portail des ruptures collectives de contrats de travail (RUPCO)

Accéder au Service en ligne

Permet à tout employeur de déclarer une procédure relative à des ruptures collectives de contrats de travail :

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Rupture conventionnelle collective (RCC)

Bilan des congés de mobilité (accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, GPEC)

Licenciements économiques (hors PSE)

Pour accéder à ce téléservice, vous devez vous munir de vos identifiants.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00